

LE VÉRIDIQUE

OU COURRIER UNIVERSEL.

(DICEBRE VERUM QUID VETAT?)

Du 30 FLOREAL, l'an 4 de la République Française. (Jeudi 19 MAI 1796, v. st.)

Nouvelles officielles des victoires de l'armée d'Italie. = Lettre du général en chef de l'armée des Côtes de l'Océan, au ministre de la guerre, annonçant que Scepeaux et les chouans qu'il commande, reconnoissent la république, et remettent leurs armes. = Fuite de Thuriot. = Conditions du traité conclu entre la république française et le roi de Sardaigne. = Jugement du tribunal criminel qui acquitte Isidore Langlois.

A V I S.

L'adresse de cette feuille est maintenant au citoyen Leroux commis dans le bureau de ce journal, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois, n°. 42. Le prix est de 750 l. en assignats ou de 9 l. en numéraire pour trois mois. Les abonnemens doivent, autant qu'il est possible, dater du commencement d'un mois.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Copie d'une lettre du citoyen Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Quartier-général de Lody, le
22 floréal, an 4.

CIToyENS DIRECTEURS,

Je pensois que le passage du Pô seroit l'opération la plus audacieuse de la campagne, tout comme la bataille de Mellezimo, l'action la plus vive; mais j'ai à vous rendre compte de la bataille de Lody.

Le quartier-général arriva à Casal le 21, à trois heures du matin; à neuf heures, notre avant-garde rencontra les ennemis défendant les approches de Lody. J'ordonnai aussi-tôt à toute la cavalerie de monter à cheval, avec quatre pièces d'artillerie légère qui venoient d'arriver, et qui étoient attelées avec les chevaux de carrosse des seigneurs de Plaisance. La division du général Angereau, qui avoit couché à Borghetto, celle du général Massena, qui avoit couché à Casal, se mirent aussi-tôt en marche. L'avant-garde, pendant ce tems-là, culbuta tous les postes des ennemis, et s'empara d'une pièce de canon; nous entrâmes dans Lody, poursuivant les ennemis, qui déjà avoient passé l'Adda sur le pont. Beaulieu avec toute son armée, étoit rangé en bataille; 30 pièces de canon de position défendoient le passage du pont. Je fis placer toute mon artillerie en batterie; la canonnade fut très-vive pendant plusieurs heures; dès l'instant que l'armée fut arrivée, elle se forma en colonne serrée, le deuxième bataillon des carabiniers en tête, et suivi par tous les bataillons de grenadiers, au pas de charge, et aux cris de vive la république! L'on se présenta sur le pont, qui

à cent toises de longueur; l'ennemi fit un feu terrible; la tête de la colonne paroissoit même hésiter; un moment d'hésitation eût tout perdu; les généraux Berthier, Massena, Cervoni, Dallemagne, le chef de brigade Lasne et le chef de bataillon Dupat le sentirent, se précipitèrent à la tête, et décidèrent le sort encore en balance.

Cette redoutable colonne renversa tout ce qui s'opposa à elle; toute l'artillerie fut sur-le-champ enlevée; l'ordre de bataille de Beaulieu fut rompu; elle sema de tout côté l'épouvante, la fuite et la mort; dans un clin d'œil, l'armée ennemie fut éparpillée. Les généraux Rusca, Angereau et Berrant passèrent dès l'arrivée de leurs divisions, et achevèrent de décider la victoire. La cavalerie passa l'Adda à un gué; mais ce gué s'étant trouvé extrêmement mauvais, elle éprouva beaucoup de retard, ce qui l'empêcha de donner. La cavalerie ennemie essaya, pour protéger la retraite de l'infanterie, de charger nos troupes; mais elle ne les trouva pas faciles à épouvanter. La nuit qui survint, et l'extrême fatigue des troupes, dont plusieurs avoient fait dans la journée plus de 10 lieues, ne nous permirent pas de nous acharner à leur poursuite; l'ennemi a perdu 20 pièces de canon, 2 à 3000 hommes morts, blessés et prisonniers. Le citoyen Latour, aide-de-camp, capitaine du général Massena, a été blessé de plusieurs coups de sabre; je demande la place de chef de bataillon pour ce brave officier. Le citoyen Marmont, mon aide-de-camp, chef de bataillon, a eu un cheval blessé sous lui; le citoyen Marois, mon aide-de-camp, capitaine, a eu son habit criblé de balles; le courage de ce jeune officier est égal à son activité.

Si j'étois tenu de nommer tous les militaires qui se sont distingués dans cette journée extraordinaire, je serois obligé de nommer tous les carabiniers et grenadiers de l'avant-garde, et presque tous les officiers de l'état-major; mais je ne dois pas oublier l'intrépide Berthier, qui a été dans cette journée canonnier, cavalier et grenadier. Le chef de brigade Sugny, commandant l'artillerie, s'est très-bien conduit.

Beaulieu fuit avec les débris de son armée; il

verse dans ce moment-ci les états de Venise, dont plusieurs villes lui ont fermé les portes.

Quoique depuis le commencement de la campagne, nous avons eu des affaires très-chaudes, et qu'il ait fallu que l'armée de la république payât souvent d'audace, aucune cependant n'approche du terrible passage du pont de Lody.

Si nous n'avons perdu que peu de monde, nous le devons à la promptitude de l'exécution et à l'effet subit qu'ont produit, sur l'armée ennemie, la masse et les feux redoutables de cette intrépide colonne.

Je vous prie de confirmer le citoyen Monnier adjudant-général, qui sert en cette qualité, quoique non-compris dans le dernier travail; je vous demande la place de capitaine pour le citoyen Rey, aide-de-champ du brave Massena, et pour le citoyen Thoïret, digne adjudant-major du troisième bataillon des grenadiers. Dès l'instant que nous resterons deux jours dans le même endroit, je vous ferai passer le rapport des hommes qui se sont particulièrement distingués dans cette célèbre journée.

Le commissaire du gouvernement a toujours été à mes côtés; l'armée a des obligations réelles à son activité.

Signé BUONAPARTE.

Le commissaire du directoire exécutif près les armées d'Italie et des Alpes, au directoire exécutif.

Au quartier-général, à Lody, 22 floréal, an 4.

Citoyens directeurs,

Gloire immortelle à la brave armée d'Italie! reconnaissance au chef sagement audacieux qui la dirige! La journée d'hier sera célèbre dans les fastes de l'histoire de la guerre: en voici les détails que j'esquisse très-rapidement, pressé par le tems et par la foule des affaires dont je suis accablé.

Vous avez été instruits du passage du Pô, de l'affaire qui eut lieu dans les environs de Pizzigntone. Hier nous sommes partis de Plaisance, avec le général en chef, pour Casal, que le général Berthier, chef de l'état-major, avoit enlevé la veille à l'ennemi. De-là nous nous sommes portés à l'avant-garde, qui dirigeoit sa marche vers la ville de Lody, à la poursuite de l'ennemi. Le général en chef avoit tellement disposé les différentes divisions de l'armée, qu'en deux ou trois heures de tems, elles pouvoient se réunir sur un point: son projet étoit de l'attirer dans une affaire générale. Nous avons trouvé, en avant, et à quelque distance de la ville de Lody, un bataillon de Nadasti, deux escadrons de cavalerie qui défendoient le passage avec 2 pièces de canon. L'affaire s'est engagée; les ennemis, après avoir eu quelques hommes tués et perdu une pièce de canon, ont été obligés d'abandonner la ville de Lody, et de se replier sur le corps de leur armée, qui se trouvoit en position sur la rive gauche de l'Adda. Nous étions à peine entrés dans la ville de Lody, que l'armée de Beaulieu a commencé à canonner fortement la ville. Son dessein étoit de nous empêcher le passage du pont, qu'elle n'avoit pas eu le tems de couper, et qu'elle faisoit défendre par dix mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Le général Buonaparte s'y porta d'abord en personne, fit placer, sous le feu

(2)
d'une grêle de mitraille, deux pièces à l'entrée du pont, pour empêcher que les ennemis ne tentassent de le couper, et pendant que la canonnade alloit de part et d'autre très-vivement, il donna les ordres au général de division Angereau de le rejoindre avec sa troupe le plus promptement possible: il ordonna en même tems au général Massena de former, en colonne serrée, le corps de quatre mille grenadiers ou carabiniers, et il disposa tout pour le passage du pont.

Cette colonne de héros républicains formée, il parcourut les rangs; sa présence enthousiasma le soldat; il fut accueilli aux cris, mille fois répétés, de vive la république! Il fit battre la charge, et la troupe avec la rapidité de l'éclair, s'élança sur le pont. Le feu, que les batteries et la mousqueterie ennemies vomissoient, arrêta un instant la colonne, et pensa l'ébranler; mais le général Berthier, chef de l'état-major, se jeta à la tête, et, vaillamment secondé par le général de division Massena, et par les généraux de brigade Cervoni et Dallemagne, il fit forcer ce passage. Les grenadiers se jetèrent sur les pièces ennemies; elles furent, dans un instant, enlevées. L'action s'engagea, et la victoire flottoit encore, lorsque le général Angereau, arrivant à pas redoublés avec sa division, dont l'avant-garde étoit commandé par le général Rusca, acheva la déroute de l'ennemi. Il fut forcé dans toutes ses positions, abandonnant toute son artillerie, ses caissons et ses bagages, et laissant le champ de bataille jonché de cadavres.

Le résultat de cette victoire, la plus glorieuse de la campagne, à cause de l'obstacle qu'on eut surmonter, est de mille prisonniers au moins, douze cents hommes tués ou blessés, deux cents chevaux tués, quatre cents pris, dix-huit à vingt pièces de canons et un obusier: sans la nuit, nous aurions ramassé les débris de l'armée de Beaulieu.

Il y a eu, dans cette glorieuse journée, autant de traits de bravoure que de combattans républicains; tout le monde a fait son devoir; mais je dois à la justice la plus méritée, de remarquer particulièrement le chef de bataillon Marmont, et Marois aide-de-camp du général en chef. Le premier qui, dans toutes les affaires, s'est toujours conduit avec autant d'intelligence que de bravoure, a enlevé, à la tête d'un détachement de cavalerie, la première pièce à l'ennemi. Le second, portant les ordres du général en chef, a passé, différentes fois, sous la mitraille avec un sang-froid et une intrépidité admirables; il a eu tout son habit criblé.

Salut et fraternité,

Signé SALICETTI.

Paris, le 29 floréal.

Parmi les conditions du traité conclu entre le roi de Sardaigne et la république française, on cite les suivantes.

1°. La Savoie et le comté de Nice sont irrévocablement réunis au territoire français. 2°. Les places de Suse, Coni, Tortone, Alexandrie, continueront d'être occupées par les français jusqu'à la paix générale; à cette époque les fortifications de toutes ces villes seront rasées. 3°. Le roi de Sardaigne ne pourra, sous aucun prétexte, donner passage sur son territoire à des troupes ennemies des français, tandis que ceux-ci jouiront sans

obstacle de ce libre passage. 4o. Les émigrés et déportés français ne pourront avoir asyle dans les états du roi de Sardaigne. Les émigrés du comté de Nice et de la Savoie, sont seuls exceptés de la rigueur de cette disposition. 5o. Le roi de Sardaigne enverra à Paris un ambassadeur qui fera réparation de l'outrage commis sur la personne de Sémonville. 6o. Le roi de Sardaigne accepte la médiation de la république française pour terminer le différend qui existe depuis long-tems entre S. M. Sarde et la république de Gènes, concernant le droit de souveraineté sur plusieurs villes.

Le roi de Naples a aussi envoyé un ambassadeur à Paris pour demander la paix.

La nouvelle de la prise de Milan, quoique non-officielle, paroît certaine.

Il paroît un écrit de Drouet, ayant pour titre : *Drouet représentant du peuple, au corps législatif.*

Il avoue que la lecture de Rousseau et de Raynal a mis dans sa tête les premiers germes de cette effervescence démocratique et révolutionnaire qui l'ont caractérisé. On se rappelle que Joseph Lebon, dans sa défense à la convention, a attribué aussi à la lecture de ces auteurs la fureur qui l'a entraîné à tant de crimes. Drouet dit qu'il a été arrêté le 21 floréal avec cinq autres personnes rassemblées chez lui, et qu'il vouloit consulter sur ce qu'il conviendrait mieux de faire pour la tranquillité publique, et en même tems pour la réparation de l'honneur de la représentation nationale, qu'il croyoit avoir été violée dans sa personne par les agens du gouvernement, le 19 du même mois, à onze heures du soir.

On doit assurément savoir gré à Drouet de l'intérêt qu'il prend au maintien de la tranquillité publique et de l'ordre; et tel est son zèle pour leur conservation, qu'il ajoute : *Qu'il est bien aisé d'être en prison, si la tranquillité publique l'exige; il espère qu'après avoir examiné ses papiers, ses actions et ses discours, le corps législatif sera convaincu que toute sa vie n'est qu'une continuité des sentimens de la plus saine philosophie.* Il entre ensuite dans le détail des événemens de sa vie révolutionnaire, et déduit de tous les sentimens et de tous les vœux qu'il a formés dans le cours de la révolution, comme une conséquence nécessaire, Pétonnement où il s'est trouvé en revenant d'Autriche, de voir le nouveau gouvernement établi en France. *Voilà, dit-il, une chambre haute et une chambre basse, il n'y manque plus qu'un roi; il faut espérer que l'Angleterre nous en donnera bientôt un de sa façon.* Il se croyoit, ajoute-t-il, d'autant plus fondé dans son raisonnement qu'il voyoit les autrichiens faire le plus grand cas de la constitution. Il se plaint ensuite des agens du gouvernement et des qualifications odieuses que l'on ne cesse de donner aux patriotes les plus purs et les plus irréprochables. Ces abus criants lui ont inspiré le dessein de donner sa démission, plutôt que d'être le témoin de la décadence de la liberté publique. Il auroit exécuté ce projet si sa blessure ne l'avoit forcé d'aller prendre les eaux, voyage qu'il vouloit faire aux

frais de la république, parce que sa fortune est délabrée. Il se défend d'avoir jamais conspiré contre le gouvernement; mais il avoue avec une sorte d'orgueil avoir tenu des propos contre l'ordre actuel des choses. Il a cependant réfléchi sur les malheurs qui menacent la France, et sur les moyens de les prévenir. Il a vu que des torrens de sang étoient prêts à couler encore pendant trente ou quarante ans, et il a cru qu'il n'y avoit que deux partis à prendre pour détourner ces fleaux; le premier, que le gouvernement ralliât autour de lui tous les patriotes; le second, dans le cas où le premier ne réussiroit pas, seroit que les patriotes abandonnassent la France, et se répandissent dans les contrées fertiles, emportant avec eux leurs biens, leurs fortunes et leurs dieux pénates; que là ils s'établissent en conquérans et en législateurs, abandonnant la France aux aristocrates.

Voilà les vues que Drouet a conçues; elles sont admirables sans doute; mais au lieu de nous faire l'histoire de ses conceptions philosophiques, il auroit dû se purger de l'accusation intentée contre lui, et dont il ne dit pas un seul mot dans sa brochure.

Cormatin n'est pas encore jugé. On sait qu'il est accusé d'avoir embauché et d'avoir entretenu une correspondance conspiratrice pendant les 24 heures qu'il a passées dans la prison de Caen, escorté de 4 gendarmes. On a surpris une lettre qu'il écrivoit de cette prison, à une femme qu'il prioit de le venir voir un instant. Cette femme a été incarcérée dans la minute. Cormatin, encore malade, a été transféré à Saint-Lô, un chirurgien à ses côtés. Il n'a fait entendre qu'une seule plainte. « Il est douloureux pour moi d'être réduit à un affoiblissement qui m'ôte la force dont j'aurois besoin pour défendre mon innocence et soutenir mon caractère. »

On dit qu'il commence à se rétablir, et que sous peu il sera en état de plaider sa cause. Il faut attendre les débats pour savoir ce qu'on doit penser d'une conspiration si subitement et si subtilement ourdie en 24 heures, dans une prison, et entre quatre surveillans.

Thuriot, ex-conventionnel, commissaire du directoire près le tribunal de Reims, est destitué et en fuite; quelques jours avant la découverte du complot, nous avons annoncé que ce célèbre montagnard étoit à Paris.

Isidère Langlois président de la section du Contrat-Social, à l'époque du 13 vendémiaire, accusé d'avoir signé l'ordre de faire battre la générale, a été acquitté aujourd'hui par le tribunal criminel du département de la Seine.

On a remarqué que le président de ce tribunal, sans doute pour se mettre à l'abri des reproches du ministre Merlin, avoit évité de poser la question, s'il avoit existé une conspiration en vendémiaire, et si l'intention avoit été criminelle. Il s'est contenté de proposer aux jurés de décider si le citoyen Langlois avoit trempé dans la conspiration de vendémiaire, et s'il l'avoit fait

volontairement. Il faut espérer que, pour cette fois, le ministre Merlin sera content.

Courtois vient de faire imprimer son rapport sur les évènements du 9 thermidor.

On trouve dans cet ouvrage des anecdotes piquantes et des faits peu connus; on y verra, par exemple, que l'abbé Chasle, l'un des coryphées de la montagne, l'un des émules des Lebois, des Babœuf et des Antonelle, fut cependant choisi par le prince de Lambesc pour écrire son mémoire justificatif après l'affaire des Tuileries.

On y verra que Félix Lepelletier, l'un de nos plus fougueux panthéonistes, ne put être détourné par son frère du dessein qu'il avoit formé d'émigrer, que par les sollicitations les plus vives, et sur-tout par la cession d'une partie de sa fortune qu'il lui donna pour le gagner.

On y verra le député David, spectateur froid et satisfait des horribles massacres du 2 septembre, crayonnant les blessures et les convulsions des malheureuses victimes qu'on assassinait à deux pas de lui.

On y verra le détail des orgies que Hanriot, Deschamps, Robespierre, et quelques autres décevris, célébroient dans une superbe maison d'émigrés près Charenton, tandis que le peuple languissant de besoin et dévoré par tous les fléaux à-la-fois, se livroit au désespoir, et ne voyoit point de terme à ses malheurs.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Copie de la lettre adressée par le général en chef de l'armée des Côtes de l'Océan, au ministre de la guerre, en date du 25 floréal, an 4.

Citoyen ministre, je m'empresse de vous annoncer que Scepeaux et les chouans qu'il commande, dans les départemens de la Mayenne, Mayenne et Loire, et Loire-Inférieure, reconnoissent les loix de la république, et remettent leurs armes.

Cette armée étoit, sans contredit, la principale des chouans; le reste suivra indubitablement.

Salut et fraternité.

Signé L. HOCHÉ.

Pour copie conforme,

Le ministre de la guerre. Signé PETIET.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de CRASSOUS (de l'Hérault.)

Addition à la séance du 28 floréal.

A quatre heures, la séance a été rendue publique. On y a fait lecture d'un nouveau message, dans lequel le directoire annonce l'envoi de huit pièces nouvelles, relatives à la conspiration. Elles étoient cachées dans un mur. Parmi ces pièces, se trouve l'original de la proclamation insurrectionnelle; elle porte le sceau du comité insurrecteur, et les signatures de ses membres. Ces pièces ont été renvoyées à la commission.

DE L'IMPRIMERIE DE LENORMANT, éditeur de ce journal, rue des Prêtres S. Germain-PAuxerrois.

Séance du 29 floréal.

Le directoire, il y a deux mois, a destitué une partie des administrateurs de la Losère, et il les a remplacés, en vertu de la loi du . . . , qui l'y autorise. Mais les administrateurs restans se sont adjoint des collègues, en vertu de l'article 188 de la constitution, qui porte que, « dans le cas où une administration départementale ou municipale perdrait un ou plusieurs de ses membres par mort, démission ou autrement, les administrateurs restans peuvent s'adjointre en remplacement des administrateurs temporaires, qui exerceront cette qualité jusqu'aux élections suivantes. »

Dumolard, qui expose ces faits au conseil, lui rappelle qu'à cette époque, un message fut dépêché au directoire pour lui demander des renseignements sur cette affaire. Au lieu d'une réponse que le corps législatif avoit droit d'attendre, le directoire a pris un arrêté général, portant que les administrateurs restans ne pourront s'adjointre des collègues temporaires, que dans le cas où ils seroient en nombre suffisant pour délibérer.

Dumolard observe que cet arrêté est interprétatif de la constitution, et que le droit de l'interprète appartient au corps législatif. Cependant comme cet arrêté, inséré dans le Rédacteur, n'est point officiellement connu du conseil, il ne peut servir de base à une délibération. Dumolard se borne donc à réclamer l'envoi d'un nouveau message au directoire, pour lui demander les explications relatives à la conduite qu'il a tenue dans le remplacement des administrateurs de la Losère. — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de LECOULTEUX-CANTELEUX.

Séance du 26 floréal.

Après la lecture du procès-verbal, le conseil renvoie à une commission spéciale la résolution qui met à la disposition du ministre de la justice, une somme de 6 millions 821 mille 619 livres, valeur fixe, à prendre sur les 600 millions mentionnés dans la loi du 28 ventose.

Le conseil lève sa séance.

Séance du 27 floréal.

Le président annonce que l'on va donner lecture d'une adresse des administrateurs du département de la Nièvre, qui félicitent le conseil d'avoir échappé à la nouvelle conspiration de l'anarchie.

Lanjuinais pense que le conseil doit ne permettre que très-difficilement ces sortes de lectures; que la paix, non-seulement dans le conseil, mais dans toute la France, dépend de sa sévérité à cet égard. Il observe que l'article CCCLXIV de la constitution s'oppose formellement à la lecture de toute pétition d'autorité constituée, pour des objets autres que ceux de leurs attributions. Il lit cet article, d'après lequel le conseil passe à l'ordre du jour.

Le conseil approuve une résolution qui met un nouveau fonds de six millions à la disposition du ministre de la justice.